

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 2 mai 2016.

Étaient présents ou représentés : M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, M. Maurice DEJEAN à M. Gérard CABELLO, M. Jacky GALABRUN à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Christophe GAUX à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Edwige GENIEYS à M. Claude CARCELLER, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, M. José MARTINEZ à Mme Martine BONNET, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Viviane RUIZ à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Max ROUSSEL

Excusés : Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Claude CROS

Absents : M. Philippe MACHETEL, Madame Chantal COMBACAL.

Administration générale

Rapport I.I : Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 21 mars 2016.

Le Conseil prend acte.

| TABLEAU DES DECISIONS | | |
|-----------------------|---|------------|
| N° | Décisions diverses | Date |
| D2016-8 | Prêt pour le programme d'investissement du Budget principal 2016 - Prêt Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon de 1 000 000€ - Annule et remplace la décision n° D2016-4 | 14/03/2016 |

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE > 4 000€ HT ATTRIBUES APRES CONSULTATION ENTRE FEVRIER ET MARS 2016

| N° | Objet | Prestataires (CP) | Montants HT | Montants TTC | Date |
|--------------|--|----------------------------|--------------------------------|--------------------------|---------|
| 2016-325 | Conception des supports de communication de la Foire Expo 2016 | Agence LIFE (34150) | 5 870,00 € | 7 044,00 € | mars-16 |
| 2016-327-001 | Location d'équipements liés à l'organisation de la Foire-expo 2016 - Lot 1 "Location montage/démontage structures, tentes et plancher" | PROVENCE LOCATION (13821) | 44 150,00 € | 52 980,00 € | mars-16 |
| 2016-327-002 | Location d'équipements liés à l'organisation de la Foire-expo 2016 - Lot 2 "Location montage/démontage stands, éclairage électricité" | PROVENCE LOCATION (13821) | 17 765,00 € | 21 318,00 € | mars-16 |
| 2016-331-001 | Acquisitions de documents pour le réseau Lecture Publique - Lot 1 "Livres de fiction et documentaires adultes" | SAURAMPS & CIE SAS (34967) | Mini 6 729.86€/maxi 26 919,43€ | Mini 7 100€/maxi 28 400€ | mars-16 |
| 2016-331-002 | Acquisitions de documents pour le réseau Lecture Publique - Lot 2 "Livres de fiction et documentaires jeunesse" | SAURAMPS & CIE SAS (34967) | Mini 5 639.81€/maxi 22 559,24€ | Mini 5 950€/maxi 23 800€ | mars-16 |
| 2016-331-003 | Acquisitions de documents pour le réseau Lecture Publique - Lot 3 "Bandes dessinées adultes et jeunesse" | SAURAMPS & CIE SAS (34967) | Mini 3 009.48€/maxi 12 037,91€ | Mini 3 175€/maxi 12 700€ | mars-16 |
| 2016-331-004 | Acquisitions de documents pour le réseau Lecture Publique - Lot 4 "Livres soldés" | DIFF 3000 (37250) | Mini 710.90€/maxi 2 843,60€ | Mini 750€/maxi 3 000€ | mars-16 |
| 2016-331-005 | Acquisitions de documents pour le réseau Lecture Publique - Lot 5 "Documents sonores" | CVS (93100) | Mini 2 369.67€/maxi 9 478,67€ | Mini 2 500€/maxi 10 000€ | mars-16 |
| 2016-331-006 | Acquisitions de documents pour le réseau Lecture Publique - Lot 6 "Documents audiovisuels adultes et jeunesse" | CVS (93100) | Mini 3 791.47€/maxi 15 165,88€ | Mini 4 000€/maxi 16 000€ | mars-16 |

Marchés à procédure adaptée supérieurs à 4 000€ HT - Bons de commande février/mars 2016

| Date | N° commande | Objet | Prestataire (Code Postal) | Montants HT | Montants TTC | Article | Budget | Service |
|------------|-------------|--------------------------------------|---------------------------|-------------|--------------|---------|--------|---------|
| 09/03/2016 | BC16-314 | Communication concours des vins 2016 | OTAKU DESIGN (34070) | 10 374,00 € | 10 374,00 € | 6232 | BP | DE |

Rapport I.2 : Recrutement d'agents contractuels - Accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport I.3 : Recrutement d'agents contractuels - Remplacement d'agents momentanément absents.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour assurer le remplacement des agents de l'établissement momentanément absents,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport I.4 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de créer les emplois suivants :

Filière administrative :

- 4 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'infirmière en soins généraux à temps complet.

- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport I.5 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président, visant à modifier à la baisse la durée hebdomadaire d'un poste d'Educatrice principale de Jeunes Enfants en le passant de 32 heures hebdomadaires à 29 heures hebdomadaires, et ce afin de tenir compte des nécessités de service du Relais Assistants Maternels, et conformément à la demande de l'agent concerné.
L'avis du comité technique n'a pas été sollicité car la modification du nombre d'heures n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi. En effet, elle n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service et n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL.
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport I.6 : Transparence de la vie publique - Avantages en nature - Utilisation d'un véhicule de fonction.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de confirmer l'autorisation donnée au Directeur général des services d'utiliser un véhicule de fonction mis à sa disposition de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés ;
- de définir cette autorisation pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- de retenir comme calcul de l'avantage en nature valorisé sur les salaires, l'évaluation forfaitaire annuelle ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport I.7 : Convention de mise à disposition du local syndical.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, visant à mettre gratuitement à disposition des Syndicats CFDT et FO, un local de 10 m² sis Parc d'activités de Camalcé à Gignac, et ce jusqu'au 31 décembre 2018,
- d'autoriser le Président à accomplir tous actes et formalités utiles afférents à cette mise à disposition.

Environnement

Rapport 3.1 : Transfert des compétences "eau" et "assainissement" à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.
Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets, le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour, 15 voix contre, et 1 vote blanc

- d'approuver le transfert à partir du 1er janvier 2018 de la compétence optionnelle "eau" au profit de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
- d'approuver le transfert à partir du 1er janvier 2018 de la compétence optionnelle "assainissement" au profit de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault qui se substituera à la compétence "Service public d'assainissement non-collectif" qui figure actuellement dans les statuts de la Communauté,
- d'inviter les communes membres à délibérer en ce sens par le jeu de leur conseil municipal,
- d'autoriser le Président à accomplir tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, en particulier à solliciter Monsieur le Préfet en vue de modifier les statuts de la Communauté de communes.

Rapport 3.2 : Animation des sites d'importance communautaire des « Gorges de l'Hérault » & « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » - Demande de financement. - Annule et remplace la délibération n° 1255 du 22 février 2016.
Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'annuler et remplacer la délibération communautaire n° 1255 du 22 février 2016,
- d'approuver les deux plans de financement prévisionnels ci-dessous,

| Communauté de Communes Vallée de l'Hérault | | | | | |
|---|--------------------|-------------|---------------------------|--------------------|-------------|
| Plan de financement prévisionnel Animation du document d'objectifs Natura 2000 des Gorges de l'Hérault 2016 | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| POSTES | MONTANT (TTC) | TAUX | FINANCEURS | MONTANT (TTC) | TAUX |
| Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB | 6 129,22 € | 18% | Union européenne - FEADER | 22 037,26 € | 63% |
| Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB | 9 472,20 € | 27% | Etat | 12 942,51 € | 37% |
| Suivi de la mise en œuvre du DOCOB | 5 468,70 € | 16% | | | |
| Mise à jour du DOCOB | 140,40 € | 0% | | | |
| Veille environnementale | 1 407,67 € | 4% | | | |
| Relations avec les services de l'Etat | 1 055,03 € | 3% | | | |
| Suivi et études | 8 036,58 € | 23% | PART FINANCEURS | 34 979,77 € | 100% |
| Frais de structure (15% frais de rémunération) | 3 269,97 € | 9% | PART CCVH | - € | 0% |
| TOTAL TTC | 34 979,77 € | 100% | TOTAL TTC | 34 979,77 € | 100% |

Plan de financement prévisionnel
Animation du document d'objectifs Natura 2000 Montagne de la Moure et cause d'Aumelas
2016

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--|--------------------|-------------|---------------------------|--------------------|-------------|
| POSTES | MONTANT (TTC) | TAUX | FINANCEURS | MONTANT (TTC) | TAUX |
| Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB | 3 835,53 € | 10% | Union européenne - FEADER | 23 450,56 € | 63% |
| Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB | 8 257,43 € | 22% | Etat | 13 772,55 € | 37% |
| Suivi de la mise en œuvre du DOCOB | 4 837,13 € | 13% | | | |
| Mise à jour du DOCOB | 140,40 € | 0% | | | |
| Veille environnementale | 1 419,09 € | 4% | | | |
| Relations avec les services de l'Etat | 1 335,59 € | 4% | | | |
| Suivi et études | 15 077,87 € | 41% | PART FINANCEURS | 37 223,11 € | 100% |
| Frais de structure (15% frais de rémunération) | 2 320,07 € | 6% | PART CCVH | - € | 0% |
| TOTAL TTC | 37 223,11 € | 100% | TOTAL TTC | 37 223,11 € | 100% |

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Union européenne, l'Etat, et tout autre financeur (public ou privé) pour la demande de subventions,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans bouleversement substantiel, les plans de financement prévisionnels correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.3 : Animation du site d'importance communautaire « Montagne de la Moure et Cause d'Aumelas » - Convention pour l'étude télémétrique de l'Aigle de Bonelli.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée pour l'étude télémétrique de l'Aigle de Bonelli sur le site «Montagne de la Mourre Cause d'Aumelas » en vue de l'identification des domaines vitaux dans le cadre du Plan National d'Actions de l'espèce, à conclure pour une durée de cinq ans,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 3.4 : Gestion estivale 2016-2017-2018 - Site du pont du diable - commune d'Aniane - Convention pluriannuelle relative à la surveillance des baignades et des activités nautiques avec le Service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault (SDIS).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de convention pluriannuelle ci-annexé à conclure avec le S.D.I.S de l'Hérault en vue d'organiser la surveillance des baignades et des activités nautiques sur le site du pont du Diable, pour les saisons estivales 2016,2017 et 2018, soit chaque année du 01/07 au 31/08 de 11h à 19h,
- de prendre financièrement en charge l'ensemble des prestations fournies par le SDIS de l'Hérault à hauteur de 12000€ TTC,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 3.5 : Organisation de la randonnée VTT "Les Drailhes du Diable" 2016 - Convention de partenariat liant l'association "La Roue Libre Gignacoise", l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée à conclure avec l'association la Roue Libre Gignacoise et l'Office de Tourisme Intercommunal de la vallée de l'Hérault en vue de l'organisation de la randonnée VTT "Les Drailhes du Diable" prévue le dimanche 8 mai 2016;

- d'approuver en conséquence la participation de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, déterminée comme suit :

* Soutien à l'organisation générale de la manifestation

* Appui dans la définition d'une politique de communication

* Relais auprès des différents partenaires locaux

* Appui logistique

* Attribution d'une subvention de 5000€ euros individualisée au budget par délibération communautaire du 25 janvier 2016.

- d'autoriser le Président à signer ladite convention de partenariat ci-annexée ainsi que ses éventuels avenants.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) - Modification du périmètre pour la révision du PLH et résiliation du groupement de commande avec la Communauté de communes du Clermontais.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à résilier le groupement de commandes avec la communauté de communes du Clermontais,

- d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre la procédure de révision du PLH uniquement sur le périmètre de la Communauté de commune Vallée de l'Hérault,

- d'autoriser Monsieur le Président à faire payer à la Communauté de communes du Clermontais sa part pour les prestations réalisées par Urbanis et non encore facturées,

- d'autoriser Monsieur le Président à régulariser le montant des subventions perçues du Conseil Départemental pour les deux communautés de communes,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant au marché avec URBANIS qui redéfinira les prestations nécessaires au bon déroulement de la procédure de révision du PLH,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de la révision du PLH.

Rapport 4.2 : Logement social - Aide à la réhabilitation de 3 logements communaux sur la commune de Montpeyroux.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable pour l'octroi, dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création de trois logements communaux, d'une aide d'un montant de 17 400 € à la commune de Montpeyroux correspondant à la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de cette aide,

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de cette aide sur présentation des pièces justificatives.

Rapport 4.3 : Travaux sur le clocher de l'Eglise Immaculée conception à Puechabon - tranche conditionnelle - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Puechabon.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder le versement d'un fonds de concours d'un montant de 23 798.00 € à la commune de Puechabon dans le cadre de son opération de rénovation sur le clocher de l'église de l'immaculée conception,

- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce fond de concours.

Rapport 4.4 : Restauration des façades et toitures de la Chapelle de Cambous à Saint-André-de-Sangonis (plan de restauration du patrimoine - programme 2013)

- Résiliation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte de la décision de la commune de Saint-André de Sangonis et de mettre fin à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au projet de restauration des façades et toitures de la chapelle de Cambous,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la résiliation de ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le remboursement des dépenses engagées par le mandataire.

Rapport 4.5 : Requalification des espaces publics du cœur de village - commune de Pouzols - Convention de mutualisation pour la mise à disposition du service Opérations d'aménagement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement pour accepter la convention de mutualisation de mise à disposition du service opérations d'aménagement pour l'opération de requalification et de mise en accessibilité des espaces publics sur la commune de Pouzols, à compter du 1er mai 2016 et jusqu'au 1er mai 2019 pour un coût estimé à 3 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mutualisation ci-jointe.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention jusqu'à son terme.

Rapport 4.6 : Abbaye D'Aniane - Cour d'honneur et ancien jardin du directeur - Autorisation de travaux - déclaration d'installations ouvertes au public.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de déclaration en installations ouvertes au public des deux espaces extérieurs de l'abbaye d'Aniane, à savoir la cour d'honneur et l'ancien jardin du Directeur, conformément au plan ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer une autorisation de travaux à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la déclaration en installations ouvertes au public.

Développement économique

Rapport 5.1 : ZAC la Croix - Acquisition de la parcelle AW68 par dation en paiement du lot C29.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider l'achat de la parcelle AW68 d'une superficie de 2 413m² et la vente du lot C29 à la SCI les trois pierres en mettant en œuvre une procédure de paiement en dation dont les modalités sont les suivantes :

* Achat de la parcelle AW 68 pour un montant total de 388 300€ € selon l'avis des domaines du 18/08/2015 avec application marge négociation de 10%.

* Vente du lot C29 d'une surface de 3000 m² sur la base de 330 €TTC de SDP nouvelle créée (soit une valeur de 157 180€).

=> Soit un paiement en nature d'une valeur de 157 180€ et un paiement numéraire de 321 120€ net de toutes taxes,

- de verser à la SCI les trois pierres une indemnité forfaitaire maximale de 50 000€ HT pour le transfert de l'activité du garage Peugeot sur le lot C29 de la ZAC La Croix correspondant aux frais de déménagement et la perte de chiffre d'affaires occasionnée par le déménagement ;
- de prendre en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du nouveau bien.
- d'autoriser le Président à élaborer et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à accomplir tous actes et formalités utiles nécessaires.

Rapport 5.2 : PLIE du Cœur d'Hérault - Convention de création du fonds de trésorerie - abandon partiel du reste à recouvrer.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'abandonner une partie du reste à recouvrer sur cette convention de fonds de trésorerie, d'un montant de 13 333 €,

accordée au PLIE Cœur d'Hérault, et de ne pas émettre de titre pour cette partie du reste à recouvrer,
- de considérer cette mesure comme exceptionnelle et en cofinancement des financements qui devront être sollicités auprès de l'Etat et du Conseil départemental, membres fondateurs de l'association Maison de l'emploi,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer les pièces en découlant.

Culture

Rapport 8.1 : Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 avec l'association Nuits de Gignac. - Organisation et promotion d'événements culturels en Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexée à conclure avec l'association Nuits de Gignac pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi toutes les pièces et avenants afférents à ce dossier.

Tourisme

Rapport 10.1 : Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière - Partie de Parcelle BHI - Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière ci-annexée, visant à concéder à la SARL EL T DRAC, à titre précaire et moyennant une redevance d'occupation de 100 euros par mois, la partie de parcelle cadastrée BHI d'une superficie de 230 m², sise sur la commune d'Aniane, en vue d'y exercer une activité commerciale de buvette pour une durée de six mois, à compter du 1er mai 2016,
- d'autoriser le Président à accomplir tous actes et formalités utiles afférents à ce dossier.

Rapport additionnel : Implantation du futur Lycée sur la commune de Gignac.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de donner un avis très favorable à la création du futur lycée sur la commune de Gignac et de soutenir cette implantation ;
- de considérer le secteur ci-dessus identifié, dit "PASSIDE" comme présentant tous les avantages requis pour l'installation de ce lycée ;
- de définir un plan d'aménagement global du secteur à l'aide d'une étude de programmation urbaine lancée par la communauté de communes.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 2 mai 2016 comporte 7 pages.
Il restera affiché à la communauté de communes entre le 4 mai 2016 et le 4 juillet 2016.

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.

Le Président

Louis VILLARET